

Envoyé : lundi 4 mars 2024 18:39

À : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>

Objet : SCI LA GORGUETTE - CRÉATIONS SECTEURS UDbp & UDb

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre entretien du 13 février avec le commissaire enquêteur et nous vous prions de consigner l'intégralité de cette demande.

La commune projette, comme en 2015, de classer notre site, cette fois-ci, en y associant celui de la SNCF (parcelles BC 57, 62, 63 & 64).

Considérant l'immeuble neuf de l' EHPAD de la SNCF dédié à son personnel, ce classement projeté ne l'handicape pas. Pas plus que son emprise au sol proche de 45% !!!

Il en est tout autrement pour notre site. En effet, nous constatons une volonté affichée de réduction de toute forme de projet en incluant une interdiction de changement de destination et une réduction de l'emprise au sol. Nous nous interrogeons sur le parti d'urbanisme choisi par la commune pour justifier ces

nouvelles contraintes réglementaires pesant sur notre terrain.

Aussi, nous vous confirmons (cf registre d'enquête) notre totale opposition à :

- la nouvelle destination**
- à l'interdiction de changement de destination**
- à la réduction de l'emprise au sol de 0.25 à 0.20**

Par ailleurs, nous demandons le déclassement de l'EBC dont la majeure partie de la surface est constituée d'un parking goudronné, de l'unique accès au site depuis 1925 et d'un bâtiment. Nous observons que les parcelles mitoyennes ne sont pas classées.

Fait à Sanary sur mer le 05 mars 2024

Catherine MAMBRÉ

Gérante